

STABREX ST100

PRODUIT DE CONTRÔLE DES MICROORGANISMES POUR SYSTÈMES D'EAU DE FABRICATION DES USINES DE PÂTES ET DE PAPIERS

COMMERCIAL
DANGER

CORROSIF
POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION: 26145
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE
DES ENFANTS

Principe Actif:
Hypochlorite de sodium6,36%
Bromure de sodium9,23%

CONTENU NET:

Nalco Canada ULC
1055 Truman St./ C.P. 5002
Burlington, Ontario
L7R 3Y9
TEL: (905) 632-8791
EN CAS D'URGENCE TÉLÉPHONER AU:
CANADA 1-800-463-3216 (24 HEURES)

MODE D'EMPLOI:

Toute personne qui manipule le concentré ou qui entre en contact avec des liquides traités issus de procédés industriels doit porter un dispositif de protection oculaire, une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, et des chaussures.

Utiliser seulement avec des systèmes de chargement et de transfert fermés.

STABREX ST100 devrait être introduit dans le système de fabrication de papier en un point où il y aura mélange uniforme du produit tel que la pile raffineuse, la pompe du cuvier des cassés, le ramasse-pâte ou le réservoir à eau blanche. Le dosage doit être suffisant pour permettre une teneur totale en brome de 4,5 à 9,0 ppm. Utilisé à raison de 15,3 mL par 1000 L d'eau, STABREX ST100 donne une teneur totale en brome d'environ 2,2 ppm, mais plusieurs fois cette quantité pourrait être requise pour que la

teneur totale en brome atteigne 2,2 ppm partout dans le système. Vérifier la teneur totale en brome à l'aide d'une trousse d'analyse et rajouter du produit jusqu'à ce que la lecture atteigne entre 4,5 et 9,0 ppm. Il est possible de maintenir certains systèmes dans une condition biologique satisfaisante en utilisant ce dosage par intermittence alors que dans d'autres cas il faut que l'application se fasse en continu. STABREX ST100 peut être utilisé dans les systèmes d'eau de fabrication des usines dont les cartons et les papiers pourraient se trouver en contact avec des produits alimentaires.

REMARQUE: Les dosages d'halogène dans les diverses applications sont exprimés en brome. Puisque la plupart des trousse d'analyse pour la détermination sur le terrain des halogènes oxydants expriment les valeurs en termes de chlore, il s'agit tout simplement de multiplier par 2,25 la lecture obtenue (exprimée en chlore) à l'aide de la trousse d'analyse pour obtenir l'équivalent en brome indiqué dans ce mode d'emploi.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Exerce une action corrosive sur la peau et les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Peut être mortel par ingestion ou inhalation. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards de produit. Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants de protection contre les produits chimiques, des pantalons longs, une chemise à manches longues, des souliers et des chaussettes lors des manipulations. Se laver à fond au savon et à l'eau après les manipulations. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Utiliser seulement avec des systèmes de transfert et de mélange fermés.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS jeter les effluents contenant ce produit ou le biocide produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau, à moins qu'ils n'aient été détoxifiés par des moyens appropriés.

Il faut déterminer les exigences des lois applicables avant d'utiliser le produit. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la

personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

L'aspiration peut causer des dommages aux poumons. Le fait qu'il existe la possibilité de dommages aux muqueuses peut contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Il se peut aussi qu'il soit nécessaire de prendre les mesures appropriées contre le risque de choc circulatoire, de ralentissement de la respiration et de convulsions.

ÉLIMINATION:

Pour le système Porta-Feed: 1. Fermer le robinet. 2. Le système Porta-Feed peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser le système Porta-Feed à d'autres fins. Pour tout autre contenant: 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement. 2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination. 3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel. 4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en case de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

No du lot:

TDG Appellation Réglementaire: LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM, SOLUTION ANTIMICROBIENNE DE BROME LIQUIDE ALCALIN), Catégorie 8, ONU3266, Groupe d'emballage II